

N° D_02_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 02 mars 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Jacques PENNAVAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 657 257,49 €**

DECIDE à l'unanimité des membres présents:

- d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit:

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	546 254,16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	145 136,73
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	111 003,33
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	657 257,49
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	657 257,49
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	86 708,54
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	110 000,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	460 548,95
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Date de transmission de l'acte: 11/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

011-211102751-D_02_2026-DE

A G E D I

N° D_02_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 02 mars 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

— d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 11/03/2026

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 11/03/2026

Date de transmission de l'acte: 11/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

011-211102751-D_02_2026-DE

A G E D I